



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 31 janvier 2022
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
Création d'un poste d'agent d'entretien	
DÉLIBÉRATION N° 2022 – 009	Le 31 janvier de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à Froideconche, Salle Polyvalente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.
En exercice : 38	Le Conseil Communautaire nomme Béatrice LEPAGNEY secrétaire de séance.
Titulaires présents : 29	
Suppléants présents : 0	
Pouvoirs : 8	
Retard : 0	
Nombre de votants : 37	

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	POUV	Gabriel MIGNOT	Maryline MANTION	P	
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Gabriel MIGNOT	P	
Jérôme BERNARD	P		Isabelle FORMET	P		Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	P	
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Philippe GÉRARD	P		Sébastien RICHARDOT	P	
Christian CHAMAGNE	EXCUSE		Bernard GIRE	P		Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	P		Gérard GROSJEAN	P		Alain SCHELLE	P	
Joël DAVAL	P		Stéphane KROEMER	POUV	Frédéric BURGHARD	Nathalie SIRVEAUX	POUV	Michel CALLOCH
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	POUV	Martine BAVARD
André DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	P		Laurent ZIEGLER	POUV	Jérôme BERNARD
Nathalie DIRAND	P		Pascale MANGIN	POUV	Béatrice LEPAGNEY			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Supplé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

Par délibération n° 2021-43 en date du 1^{er} mars 2021, le Conseil communautaire a créé un poste d'adjoint technique territorial à raison de 20 heures hebdomadaires dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité pour la période allant du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022.

En effet, une adjointe technique employée à la fois sur le service « crèches » et sur le service « cuisine centrale », a bénéficié d'un temps partiel thérapeutique jusqu'au 2 février 2021. Elle exerçait ses missions à la cuisine centrale et était remplacée par un agent contractuel à la crèche.

Depuis son retour à temps plein le 2 février 2021 cette agente bénéficie d'une prescription médicale qui l'empêche désormais d'exercer ses missions en crèche. Ses missions ont donc évolué et l'agente exerce ses missions sur d'autres sites comme le Taiclet ou le BIJ et sur la cuisine centrale.

Il y a lieu aujourd'hui de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mars 2022.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 3 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		Envoyé en préfecture le 23/02/2022
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 JANVIER 2022		Reçu en préfecture le 23/02/2022
Objet	Création d'un poste d'agent d'entretien	Délibération n°2022	009
		Page 2 sur 2	

- Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 ;
- Vu le décret N° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanent à temps non complet, le cas échéant ;
- Vu le budget de la collectivité ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;
- Considérant la nécessité de créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique, à temps non complet, relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions suivantes :
 - assurer l'entretien et la propreté des locaux des structures multi accueil,

Décision

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** (avec 4 abstentions : Claudette FAIVRE-BAZIN et Michel CALLOCH portant le pouvoir de Jean-Claude NEVEUX et Nathalie SIRVEAUX), le Conseil Communautaire

- **DÉCIDE**, à compter du 1^{er} mars 2022, de créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique, à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires (soit 20/35^{ème} d'un temps plein) afin d'assurer l'entretien et la propreté des locaux des structures multi accueil
- **PRÉCISE** que l'emploi relève de la catégorie hiérarchique C et que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

Le Président

 Jacques DESHAYES

